

TITRE VIII

Corps d'état-major.

1. — Les officiers du corps d'état-major font les fonctions de chefs d'état-major ou des armées, corps et divisions, d'inspecteurs et commandants des camps et des places fortes, de directeurs des établissements d'artillerie, d'adjoints à ces différentes fonctions et d'aides-de-camp des officiers généraux.

2. — Le corps d'état-major se compose de

150 colonels.
300 commandants.
460 capitaines.
90 lieutenants.

Total 1,000 officiers.

3. — Il reçoit chaque année 30 sous-lieutenants élèves de l'École d'état-major établie à Vincennes (voir titre X. Ecoles.)

4. — En outre, tous les ans, un examen se fait à Paris, par les soins du Comité militaire, pour l'admission dans le corps d'état-major, d'officiers de toute arme et de tout grade. Pour être admis, ils doivent prouver qu'ils possèdent toutes les connaissances qu'on acquiert à l'École d'état-major; et qu'ils connaissent le service complet de trois armes.

Ils entrent dans le corps d'état-major avec leur grade.

5. — Les lieutenants sortant de l'école de Vincennes passent un an dans l'infanterie, un an dans l'artillerie, et un an comme attachés au service de direction et d'inspection des fortifications et des bâtiments militaires; ils passent alors capitaines, et sont employés dans ce grade aux divers services de leur corps.

6. — L'avancement dans le corps d'état-major a lieu 3/4 à l'ancienneté et 1/4 au choix par concours.

7. — Les officiers d'état-major repassent un an dans l'infanterie au moment d'obtenir chaque nouveau grade.

8. — La tenue de l'état-major en dehors des régiments est celle de l'infanterie avec aiguillettes; dans les régiments, les officiers d'état-major portent exactement la tenue du corps.

TITRE IX

Etat-major général.

1. — Les trois cents régiments d'infanterie et les cent régiments d'artillerie sont toujours formés en cent brigades composées chacune de trois régiments d'infanterie et de un régiment d'artillerie.

2. — Les brigades forment cinq divisions, qui peuvent être réunies en corps d'armée de deux ou trois divisions.

3. — L'état-major renferme :

150 généraux de brigade,
75 généraux de division,
30 généraux de corps.

4. — Le grade de maréchal est supprimé. Les généraux de corps font les inspections générales.

5. — Les généraux de brigade seront pris moitié parmi les colonels d'état-major, moitié parmi les colonels des trois armes, proportionnellement au nombre de ces colonels. Mais les colonels d'artillerie et de cavalerie doivent passer un an comme colonels d'infanterie pour être nommés généraux de brigade.

6. — Une fois général de brigade on n'avance plus qu'au choix.

7. — Les divisions et subdivisions territoriales actuelles sont supprimées; les généraux commandant les divisions et brigades actives résideront dans la ville où se trouve la plus grande partie de leurs troupes et seront commandants militaires, de tout le pays que ces troupes occuperont.

Dans chaque ville de garnison, l'officier de la garnison le plus élevé en grade en sera le commandant militaire et lui sera adjoint dans ce service, en cas de nécessité, des officiers d'état-major.

L'état-major actuel des places est supprimé.

soleil de l'équateur était glacé!

Un suave roucoulement de voix se fit entendre du côté de la mer. Les deux jeunes gens se levèrent ensemble pour prendre l'attitude sérieuse de la vigilance; l'entretien avait fait oublier le devoir.

Aurore parut, toujours marchant au milieu des deux sœurs, ce qui ressemble assez à une précaution prise contre les adorateurs indiscrets, et en passant devant Paul et Raymond, elle se contenta de dire :

— Mesieurs, je vous remercie de votre dévouement, mais une autre fois vous vous mettez à l'abri. Comte Raymond, le soleil vous a rendu méconnaissable.

Les deux sœurs Augusta et Maria saluèrent les yeux baissés; elles méritaient bien un regard en ce moment sous leur chapeau de paille, qui laissait tomber deux torrents de cheveux d'or sur des épaules d'agate, mais le double coup d'œil, rapide comme l'éclair, qui tomba sur le visage d'une seule femme, ne se détourna plus : il expira.

Paul et Raymond éprouvèrent à la fois une espèce de bonheur; la moindre chose prend le nom de bonheur en amour: chacun remarqua que la comtesse Aurore les avait regardés tous deux avec une égale indifférence. Il fallut donc se contenter de cela pour le moment. Paul avait pris un air grave et dit :

— Voici l'heure du travail. Les autres sont déjà au chantier ou au marécage. La reine déteste les paresseux.

TITRE X.

Ecoles militaires.

1. — L'École militaire est gratuite. Elle fournit par an 350 sous-lieutenants à l'infanterie, à l'artillerie et à la cavalerie.

1. — On y entre à dix-huit ans par concours public.

3. — Chaque élève choisit son arme à la fin de la première année, autant que le permet son numéro de classement.

4. — Les trois catégories d'élèves suivent, la seconde année, outre des cours communs, des cours spéciaux pour chacune d'elles.

5. — Les officiers sortant de l'École militaire sont obligés de faire leurs deux ans de service actif; ils peuvent ensuite passer dans la réserve. Cela obligera peut-être à forcer le nombre des élèves sortant annuellement de l'École.

6. — L'École d'Etat-major est à Vincennes. On y entre en sortant de l'École polytechnique rendue gratuite et on y reste deux ans.

TITRE XI

Solde

1. — Tous les corps ont le même solde sans exception. L'état fournit le cheval et le harnachement aux officiers montés.

TABLEAU DE SOLDE

Le soldat a un sou de poche. Le soldat réengagé en a cinq. Le caporal dix.	
Sous-officiers,	600 fr. outre le logement, l'habillement et les vivres.
Sous-lieutenants,	1,800
Lieutenants	2,400
Capitaines	3,600
Commandants	4,200
Colonels	5,000
Généraux de brigade	8,000
Généraux de division	12,000
Généraux de corps	20,000

tout compris

2. — Ce projet fait faire sur le budget de la guerre tel qu'il était en 1870 une économie d'environ cent (?) millions.

En cas de nécessité on pourrait encore diminuer les dépenses en ne conservant qu'une classe au service actif, soit environ 200,000 hommes, mais la force militaire du pays serait compromise.

TITRE XII

Tenue

1. — Les couleurs et insignes des différents corps et des différents grades fixés par le gouvernement ne peuvent être usurpés par aucun particulier, ni par aucune administration.

2. — Les uniformes seront très simples. Les pantalons, vestes, capotes, manteaux et képis seront bleu de roi.

Le bleu de ciel pour les ornements est réservé aux gardes urbaines. Le jaunes aux corps de police soldés, le rouge à l'armée nationale.

3. — Les épaulettes sont supprimées. Les grades s'indiquent par des galons larges d'un centimètre entourant le bas de la manche et de deux millimètres au képi et pour les généraux des étoiles aux manches et des broderies au collet et au képi.

4. — L'infanterie a un passe-poil rouge au pantalon, au képi et au collet.

La cavalerie a une bande rouge de trois centimètres au pantalon, au képi et au collet.

L'artillerie a une double bande de deux centimètres, chacune, au pantalon, au képi et au collet.

TITRE XIII

Discipline

1. — Parmi des citoyens armés pour la défense de la patrie on se doit le respect, aussi bien entre égaux que d'inférieur à supérieur et de supérieur à inférieur.

2. — L'obéissance aux supérieurs doit être absolue, la discipline inflexible; mais toute voie de fait, geste blessant, épithète injurieuse sont sévèrement interdits au supérieur envers son inférieur.

3. — Dans les réunions de troupe, camps ou casernes doit régner la plus grande dignité et la plus grande décence.

Tout geste, chansons, propos indécents, ont interdits et sévèrement punis.

Il faut que le passage à l'armée soit une école de justice et d'égalité pour les classes élevées, une école de discipline, d'instruction, de bonnes mœurs, d'urbanité et de propreté, en un mot, de civilisation pour tout le monde.

TITRE XIV

Réduction

Opérer les réductions nécessaires dans l'armée actuelle, est un problème bien difficile à résoudre. Quels sacrifices de positions et de droits acquis, ou d'avenir espérés! mais enfin la nécessité est là. Tout le monde doit se ressentir de notre ruine.

En ce qui concerne l'armée, il semble juste de poser ce principe que les officiers qui ont combattu jusqu'au bout dans la guerre qui vient de finir, et qui sont en possession des emplois, doivent être les premiers placés. Ceux d'entre eux qui ne seront pas à la hauteur de leur position pourront être mis en réforme, en retrait d'emploi ou de retraite, aux inspections générales.

Pour remplacer les officiers revenant de captivité, il faudra autant que possible poser des règles fixes et, au besoin, nommer des commissions composées d'officiers pour faire un choix.

Les officiers en excédant devront être mis en non activité par suppression d'emploi.

Mettre des officiers à la suite, ce serait empêcher le nouveau système de fonctionner d'une manière normale sous le rapport de l'avancement, et, par suite, d'être apprécié.

Beaucoup d'officiers trouveraient des places d'instructeurs et d'adjoints-majors dans les gardes urbaines, et des places d'officiers de tous grades dans les gardes municipales des grandes villes.

On pourra encore donner à ceux qui le désirent des concessions en Algérie, prises sur les terres domaniales et sur les territoires des tribus actuellement en insurrection.

Dépêche Télégraphique.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 16 mars.

La nuit passée, le gouvernement a envoyé des troupes pour occuper les positions de Montmartre; elles ont retiré sans conflit la plupart des canons des buttes.

La gendarmerie a fait 400 prisonniers.

Ce matin, vers neuf heures, des bataillons de la garde nationale de Belleville sont arrivés avec les crosses des fusils en l'air et ont relâché tous les prisonniers.

Le général Vinoy avait fait stationner un cordon de troupes autour des buttes de Montmartre. Des mitrailleuses, placées au bout de chaque rue, étaient dirigées contre des buttes.

La foule a demandé que ces mitrailleuses ne restassent pas dans cette position. La troupe les laissa déplacer. Les compagnies de ligne placées sur les buttes a fraternisé avec les gardes nationales.

Vers dix heures, sur la place Pigalle, un lieutenant de chasseurs voulant se dégager de la foule, tira son sabre en faisant un geste menaçant.

Il a reçu immédiatement deux balles de la foule, et est tombé raide mort.

Quelques coups de fusil ont été échangés ensuite. Il y a eu plusieurs blessés.

La troupe a abandonné les positions et a fraternisé avec le peuple, qui s'est emparé triomphalement de deux mitrailleuses.

Beaucoup de bataillons de la garde nationale marchent vers Montmartre, tous avec les crosses en l'air et criant : « Vive la République! »

XVI

Le sommeil est un remède qui vient de Dieu; la science des hommes n'aurait pu le découvrir. Après avoir dormi quelques heures, Raymond se trouva mieux, c'est-à-dire plus disposé à supporter une souffrance morale. La santé ne sert qu'à cela. Un murmure confus de voix détermina la direction de sa marche, il s'élevait à coup sûr du chantier des travailleurs.

En rentrant en lui-même, il s'accusa de négligence coupable envers, les colons ses amis, et voulut se hâter de réparer des torts qui s'aggravaient d'heure en heure. Comme il connaissait parfaitement les localités, il trouva sans peine le terrain des défricheurs, et son apparition fit suspendre tout à coup les travaux. C'était un long cri de joie sur toute la ligne, même parmi les colons qui ne connaissaient pas le jeune gentilhomme.

Il fallut demander une trêve à la douleur et montrer un visage joyeux, c'est ce que fit le comte. D'ailleurs le tableau qu'il avait devant lui amenait une diversion de surprise, pour un moment du moins.

Raymond assistait à la fondation d'une ville. Cinquante Damnés ou bandits déposaient, dans cette solitude javanaise, le germe d'une civilisation. La ferveur du travail broüillonnait dans cette immense ruhe. On élevait des huttes en bois de fer, revêtues de maçonnerie, ou

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Une seule représentation donnée sous la direction de M. GUSTAVE CAVÉ.

Lundi 20 mars 1871

LE PETIT FAUST. opéra bouffe à grand spectacle, en quatre actes musicaux d'Hervey; LES VIVACITÉS DU CAPITAINE TIC, Comédie en trois actes, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin. On commencera à 7 heures.

L'Administration de la *Mode Illustrée* chez Firmin Didot, rue Jacob, 56) à l'honneur d'avertir les abonnés de ce journal que tous les numéros arriérés qui leur sont dus, suivant la durée de leur abonnement, leur seront envoyés, dès qu'elles en auront fait la demande aux bureaux du journal en indiquant l'adresse de leur domicile actuel. Ces numéros, préparés pendant le blocus de Paris, contiendront le *Journal du Siège*, écrit au jour le jour. M^{me} Emmeline RAYMOND, et compléteront d'une façon intéressante les collections de la *Mode Illustrée*, qui seraient sans valeur s'il s'y trouvait des lacunes.

Les réclamations concernant les numéros arriérés, les renouvellements d'abonnement, les abonnements peuvent être adressés, dès à présent, chez Firmin Didot rue Jacob, 56; avec le premier numéro de janvier commencera un nouveau et intéressant roman d'E. MARLITTE

Emprunt Péruvien 6 0/0 1870

Les contractants de l'emprunt rappellent qu'aux termes du prospectus de l'émission.

« 1° Les versements en retard sont passibles d'intérêts à 6 0/0 l'an, à partir du jour du versement, sans mise en demeure.

« 2° Que les certificats provisoires peuvent être frappés de déchéance, au moyen de l'insertion des numéros dans un journal et de la vente des titres correspondants, un mois après l'insertion, sans autre mise en demeure. »

A raison des circonstances; il n'a été procédé jusqu'ici à aucune déclaration de déchéance, mais les porteurs de titres en retard sont invités à effectuer, AVANT LE 10 AVRIL PROCHAIN, les versements échus avec les intérêts dus, et sont prévenus qu'à partir de cette date, les certificats provisoires en retard pourront être frappés de déchéance, dans les termes ci-dessus rappelés. 724

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON :	
Lille, dép.,	Matin : 5.30 — 7 h. — 8.30 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.
Roubaix, dép.,	Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép.,	Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir : 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52
Mouscron, (heure belge) Arr.	Matin : 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40
DE MOUSCRON A LILLE	
Mouscron (heure belge) dép.	Matin : 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10.
Tourcoing, (heure franç) dép.	Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép.	Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, arr.	Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

de petites maisons en bonnes pierres, avec des jardins clôturés de haies vives; on bâtissait des fermes, des hangars, des étables, dans les positions les plus pittoresques du monde et sous des arbres séculaires dont les racines se baignaient d'eau vives, dont les cimes s'arrondissaient en arceaux.

Au centre du chantier, et sur un tertre de gazon fleuri plus beau qu'un trône, la jeune comtesse Aurore était assise entre les sœurs Davidson et donnait l'exemple du travail en tressant la paille de Manille, comme font les jeunes femmes d'Empoli dans la vallée florentine de l'Arno. D'heure en heure, la belle veuve se levait et passait devant les travailleurs en donnant à chacun de bonnes paroles d'encouragement et d'éloge. Jamais salaire n'a trouvé plus de prix sur un chantier. Tous ces hommes, enlevés aux habitudes de la vie sauvage par la fascination d'une femme, suspendaient un instant leur travail pour regarder, avec des yeux humides, cette apparition céleste, cette reine majestueuse et charmante, qui n'avait plus de sourire depuis son veuvage, mais qui se rapprochait mieux des pauvres de la terre en leur montrant des larmes humaines, ces exquises paroles du cœur.

L'aimant attirait l'acier. Le comte se rapprocha insensiblement d'Aurore en usant de précaution, car, au moindre mouvement équivoque, parti du groupe des trois femmes, le comte se proposait de faire un pas rétrograde, et de changer

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix. Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en 8 jours TOUS LES JOURS. Consultations gratuites de midi à deux heures, M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Chemins de fer d'Ostende à Armentières

COMINES A ARMENTIÈRES				
STATIONS.	MATIN.	MIDI.	SOIR.	SOIR.
Comines, dép.	6.15	12.05	3.30	9.10
Warneton, —	6.25	12.15	3.45	9.20
Le Touquet, —	6.40	12.30	4.10	9.35
Houplines, —	6.50	12.40	4.20	9.45
Armentières, arr.	6.55	12.45	4.25	9.50

ARMENTIÈRES A COMINES				
STATIONS.	MATIN.	MIDI.	SOIR.	SOIR.
Armentières, dép.	7.30	2.15	4.40	
Houplines, —	7.40	2.20	4.50	
Le Touquet, —	8.05	2.45	5.15	
Warneton, —	8.15	2.55	5.20	
Comines, arr.	8.25	3.05	5.35	

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES du département du Nord.

ANNONCES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX.

Failite L. CUVRU et Emile HENRY

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Roubaix, salle des faillites, le 28 mars à dix heures du matin, pour assister à la reddition du compte annuel du syndicat. 742

Failite LEMERRE

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Roubaix, salle des faillites, le 3 avril 1871, à 11 heures du matin, pour assister à la reddition du compte annuel du syndicat. 743

Failite GOETHALS

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Roubaix, le 5 avril, à 10 heures du matin, en la salle des faillites, pour assister à la reddition du compte annuel du syndicat. 744

Failite SCARCEIAU

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Roubaix, le 4 avril 1871, à 11 heures du matin, en la salle des faillites, pour assister à la reddition du compte annuel du syndicat. 745

Failite MEERSEMANN

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Roubaix, le 5 avril, à 9 h. 1/2 du matin, pour assister à la reddition du compte annuel du syndicat. 745

Failite BAUCHET

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Roubaix, le 5 avril, à 10 h. 1/2 du matin, pour assister à la reddition du compte annuel du syndicat. 747

Le Commis-Greffier
JULES BAZILLE.

sa direction.

Aurore, assise et tressant la paille, ne témoignait par aucun mouvement qu'elle approuvait ou désapprouvait la visite du comte Raymond. Les deux sœurs Davidson tinrent constamment leurs yeux baissés sur leur ouvrage, et, comme le velours des hauts gazons amortissait le bruit des pas, le comte pouvait croire qu'il n'avait été aperçu qu'au dernier moment.

Il salua les trois femmes, sans oser accompagner d'une parole le mouvement gracieux de sa tête et de sa main, et il attendit.

Son cœur avait moins d'agitation le jour de l'attaque de Timor.

Aurore leva la tête, donna un regard tranquille à Raymond, et continuant son ouvrage, elle dit :

— Monsieur le comte, il y a deux bonnes choses en ce monde, le travail et la prière, n'est-ce pas ?

En toute autre occasion, le comte en aurait trouvé facilement une troisième, mais les nœuds de rubans noirs de la belle veuve ne permettaient aucune profane observation.

Il chercha une réponse convenable et un organe ferme, et fut assez heureux pour trouver le mot de la situation.

— Aussi, madame, dit-il, je viens comme un émigré pauvre; demandez du travail au chantier de nos amis.

(La suite à un prochain numéro.)